

7^e Édition



À vos marques, prêts, créez!

Profitez d'un auditoire captif et intéressé lors de l'événement télévisuel de l'année pour présenter vos meilleures créations publicitaires et courez la chance de gagner jusqu'à 75 000 \$ en visibilité média.

25%



100%

À gagner

1

Premier prix

Campagne publicitaire d'une valeur de **75 000 \$***

2

Deuxième prix

Campagne publicitaire d'une valeur de **50 000 \$***

3

Troisième prix

Campagne publicitaire d'une valeur de **25 000 \$***

* Les gagnants ne peuvent transférer leur prix à un autre annonceur commercial, à l'exception des OSBL et fondations qui devront être approuvées par Radio-Canada.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX PRIX: Valeur basée sur les tarifs à la carte. Le choix des émissions (calendrier de diffusion) revient à Radio-Canada Solutions média selon les disponibilités d'inventaire. Inclus toutes les plateformes de Radio-Canada. Inventaire garanti, mais déplaçable. Exclut les mois d'avril, mai, septembre et octobre. Radio-Canada Solutions média se réserve le droit d'exclure certaines émissions de cette offre. Les campagnes doivent être diffusées avant le 25 décembre 2025.

Plan média

CAMPAGNE SUR LES PLATEFORMES TÉLÉ ET WEB DE RADIO-CANADA DU 15 DÉCEMBRE 2024 AU 5 JANVIER 2025

Précampagne : du 15 décembre au 31 décembre 2024

Invitation au vote : pendant le Bye Bye

Campagne incitation au vote : 1^{er} - 5 janvier 2025

PUBLICATIONS SUR LES PAGES FACEBOOK ICI TÉLÉ ET RADIO-CANADA CONCOURS

Conditions de participation

- Achat d'un message de 15 sec et plus, incluant les messages de 30 secondes divisés en 3 x 10 s. en portée réseau dans l'originale et la reprise du Bye Bye.
- Création 100% originale publicitaire (jamais diffusée aux éditions précédentes).
- Une seule participation par marque.
- Si un annonceur a plusieurs créatifs pour une même marque, ils seront assemblés en une seule vidéo pour être soumis dans l'ensemble au vote du public
- L'annonceur doit compléter [le formulaire](#) pour confirmer sa participation au concours avant le 11 octobre 2024.
- Les créatifs co-marqués (concours, présentation de soirée) ne sont pas éligibles.
- Si l'annonceur diffuse des créatifs différents dans l'original et la reprise du Bye Bye, seul le message diffusé dans l'original sera présenté dans la compétition.
- Les contrats des comédiens des publicités doivent être valides jusqu'à la fin du concours.

Relation de presse / intégrations en ondes

Plan de communication B2B Solutions Média : mentions dans l'infolettre et sur la page LinkedIn. B2B Solutions Média s'engage à transmettre les détails du concours à ses différentes propriétés et plateformes, avant et après le concours, afin de permettre une mention dans les émissions. La décision de couvrir ou non le concours demeure la responsabilité des équipes éditoriales.

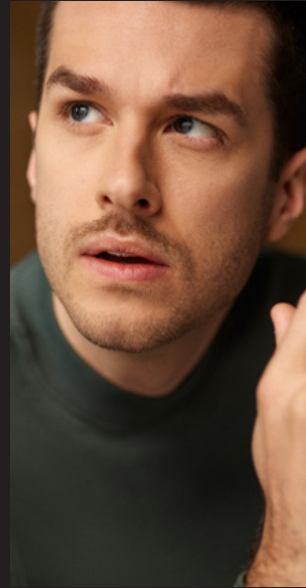
Les comédiens du Bye Bye 2024 sont :



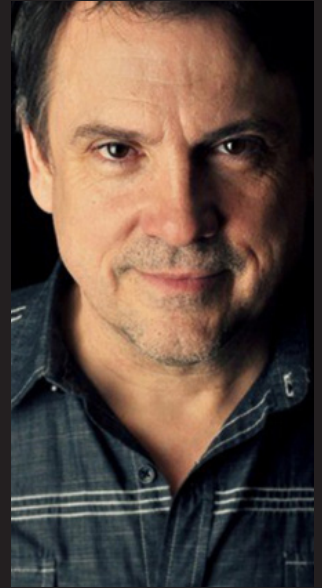
Guylaine
Tremblay



Sarah-Jeanne
Labrosse



Pierre-Yves
Roy Desmarais



Claude
Legault

Prochaines étapes

Une fois le formulaire de participation complété, vous recevrez par courriel un document qui vous guidera en 5 étapes faciles à travers les prochaines étapes :

- #1** APPROBATION DE VOTRE MATÉRIEL PUBLICITAIRE
- #2** LIVRAISON DE VOTRE MATÉRIEL PUBLICITAIRE
- #3** PROMOTION DU VOTE
- #4** PRÉSENCE SUR LE MICROSITE DU CONCOURS
- #5** ANNONCE DES RÉSULTATS ET DES PUBLICITÉS GAGNANTES

**Formulaire
de participation**

